

## PROGRAMME PRINCIPAL 10

# ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI

### **10.1 Enseignement à distance**

### **10.2 Formation des cadres**

### **10.3 Élaboration des politiques, enseignement et recherche**

## **Résumé**

193. Fondée en 1998, l'Académie mondiale de l'OMPI ("l'académie") est au service des États membres et de la communauté de la propriété intellectuelle depuis plus de cinq ans. Le document "Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI" insiste sur le fait que la propriété intellectuelle sera le moteur des économies du savoir du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est donc impératif que l'OMPI joue un rôle de premier plan dans le développement du système de la propriété intellectuelle afin de canaliser le potentiel de créativité au service d'un développement durable : pour y parvenir, la mise en valeur des ressources humaines est indispensable. L'académie continuera d'être, dans le cadre de l'OMPI, une institution qui se consacrera à la formation, à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle aura pour but de former les ressources humaines nécessaires à la concrétisation de la vision d'avenir et de la stratégie évoquées plus haut qui déboucheraient sur la promotion et la protection de la propriété intellectuelle partout dans le monde et sur une utilisation des droits de propriété intellectuelle comme instrument de développement économique, social et culturel.

194. L'académie est chargée de coordonner et d'exécuter les programmes de l'OMPI relatifs à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle aux niveaux mondial et régional. Elle s'acquitte de ses fonctions grâce à l'association stratégique d'activités différentes menées dans le cadre de trois sous-programmes qui ont trait respectivement à l'enseignement à distance, à la formation des cadres, et à l'élaboration des politiques, à l'enseignement et à la recherche. Au nombre des groupes cibles figurent les professionnels de la propriété intellectuelle, les décideurs dans le domaine de la propriété intellectuelle ou dans des domaines connexes,

les utilisateurs et les bénéficiaires de la propriété intellectuelle de la société civile et d'autres personnes intéressées par le système de la propriété intellectuelle. L'académie poursuivra ses activités de commercialisation et de promotion en direction de nouveaux groupes et de nouvelles parties prenantes grâce à son site Web et à la publication de supports promotionnels.

195. La demande des États membres, en termes de participation aux programmes de l'académie, augmentera encore en 2004-2005. De même, l'académie reçoit toujours plus de demandes de collaboration à des programmes et à des projets de formation spécialisée relatifs à la propriété intellectuelle lancés par des établissements d'enseignement et de formation des États membres.

196. Un groupe de discussion sur le thème l'"Académie mondiale de l'OMPI: orientations stratégiques pour l'avenir" s'est tenu au cours de la troisième session du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle en 2002. Les participants ont insisté sur la nécessité de valoriser les ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle pour répondre aux besoins propres à différentes catégories de bénéficiaires. Il a été tenu compte de leurs recommandations dans les activités proposées, dans toute la mesure possible.

197. Au fur et à mesure que le programme d'enseignement à distance de l'académie gagne en notoriété et que l'utilisation de l'Internet et des outils d'apprentissage multimédia se répand partout dans le monde, le nombre de participants des cours généraux et spécialisés en ligne s'est accru et cette tendance devrait se poursuivre.

198. L'académie continuera à renforcer son programme de formation des cadres pour développer les compétences professionnelles en propriété intellectuelle dans les pays en développement et dans les pays en transition vers une économie de marché.

199. L'accent continuera d'être mis sur l'élaboration des politiques. Les activités correspondantes visent à faire connaître aux hauts fonctionnaires nationaux chargés de la politique et de l'administration en matière de propriété intellectuelle la législation et les questions relatives à la propriété intellectuelle ainsi qu'à former un personnel compétent et bien informé à même d'assurer une protection adéquate de la propriété intellectuelle, de développer le système de propriété intellectuelle et de gérer les actifs de propriété intellectuelle.

200. En 2004-2005, les activités d'enseignement et de recherche demeureront importantes. Pour pouvoir suivre le rythme du changement dans le domaine de la propriété intellectuelle, il faut impérativement développer ces moyens d'étude et de recherche. Cela permettra d'avoir une meilleure compréhension des questions liées à la propriété intellectuelle et de leur apporter des solutions constructives. Le programme d'enseignement et de recherche de l'académie contribuera à former des formateurs et d'autres professionnels indispensables pour traiter les questions complexes de propriété intellectuelle. Ce programme comprendra l'élaboration de matériel didactique et de formation ainsi que de programmes d'enseignement sur la propriété intellectuelle.

201. L'académie continuera à établir des partenariats stratégiques avec des établissements universitaires dont la réputation d'excellence est avérée, des organisations intergouvernementales et des ONG, en tirant parti de leurs points forts respectifs de façon à créer des synergies propice au développement. Dans certains cas, la coopération inclura le lancement de programmes communs conduisant à des diplômes et grades universitaires. En produisant des publications et des supports promotionnels sur son action, l'académie continuera à mieux faire connaître ses programmes et ses activités.

202. La production de publications et de supports promotionnels permettra également de mieux faire connaître les programmes et les activités de l'académie.

#### **SOUS-PROGRAMME 10.1 ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

**Objectif :** fournir les compétences et les connaissances spécialisées requises à un large éventail de groupes cibles, y compris les étudiants et les professionnels, dans le domaine de la propriété intellectuelle et renforcer ces compétences et ces connaissances.

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs d'exécution</b>
1. Programme d'enseignement de la propriété intellectuelle de grande qualité proposé grâce à des services en ligne conduisant à la délivrance d'un certificat.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaboration de nouveaux modules d'enseignement à distance de la propriété intellectuelle en vue de créer un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle.</li><li>• Retour d'information de la part des utilisateurs quant à la qualité du programme d'enseignement à distance.</li><li>• Retour d'information de la part des utilisateurs quant à l'utilité du certificat.</li></ul>
2. Existence de cours sur la propriété intellectuelle dans différentes langues et à différents niveaux de spécialisation et facilitation de l'accès à ces cours.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de modules ou de cours autonomes et de langues dans lesquels ils sont proposés.</li><li>• Nombre de participants ayant achevé chaque cours proposé.</li><li>• Évaluation par les participants des cours.</li></ul>

203. Il existe un besoin extraordinaire en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle, mais les ressources dans ce domaine sont limitées. L'académie utilise donc les techniques de l'information pour atteindre un public plus vaste pour ses programmes d'enseignement. Le programme d'enseignement à distance, lancé en juin 1999, lui a permis d'accomplir cette mission. Le cours général sur la propriété intellectuelle, actuellement proposé en sept langues, compte 11000 inscrits et continue à attirer un nombre croissant de participants du secteur privé, du secteur public et d'étudiants du monde entier. En 2004-2005, l'académie assurera la conception, la réalisation et la mise en place de modules d'enseignement à distance supplémentaires et élaborera des programmes intermédiaires et avancés sanctionnés par un certificat. Le programme d'enseignement consistera en une série de modules portant sur des thèmes fondamentaux et actuels de propriété intellectuelle.

204. Un système avancé de gestion de l'enseignement a permis d'offrir et de gérer un vaste éventail de cours proposés dans différentes langues et se situant à différents niveaux de spécialisation. Grâce à ce système, il est possible de créer le contenu des cours en ligne et de gérer un grand nombre d'étudiants en ayant recours à des formateurs intervenant dans des classes virtuelles ainsi qu'en faisant appel à d'autres méthodes. Ce travail se poursuivra pendant l'exercice 2004-2005, au cours duquel l'accent sera davantage mis sur la collaboration en matière d'élaboration de programmes d'enseignement, l'apprentissage interactif et la participation des utilisateurs à la conception et à l'évaluation des cours. L'académie continuera de réaliser et de diffuser ses cours sur CD-ROM afin de toucher un public plus vaste, en particulier dans les pays dans lesquels la connexion à l'Internet est peu répandue ou chère.

205. L'académie a accru son influence en liant l'enseignement à distance à d'autres programmes de formation, en particulier la formation des cadres. Les programmes de formation en ligne et les programmes d'enseignement présentiel se complètent, renforçant ainsi la valeur de l'ensemble de la formation et permettant de couvrir plus largement différents sujets (voir le sous-programme 10.2).

### **Activités**

- Élaborer et diffuser de nouveaux modules d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle;
- créer et proposer des programmes intermédiaires et avancés sanctionnés par un certificat, diffusés dans le cadre de l'enseignement à distance par l'académie ou en coopération avec certains établissements;
- créer un groupe d'enseignants spécialisés en droit international de la propriété intellectuelle qui puissent servir de formateurs et d'experts; et
- élaborer et diffuser des produits d'information sur les programmes de l'académie.

**SOUS-PROGRAMME 10.2**  
**FORMATION DES CADRES**

**Objectif :** permettre aux professionnels de la propriété intellectuelle de fournir des services juridiques et d'autres services connexes pour répondre aux besoins des États membres

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Actualisation et renforcement des connaissances du personnel des office de propriété intellectuelle, des agents de brevets, des représentants d'institutions de recherche-développement et d'associations professionnelles et d'autres professionnels des pays en développement et des pays en transition.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de participants formés venant de pays en développement et de pays en transition vers l'économie de marché.</li><li>• Évaluation par les participants de l'efficacité de la formation reçue.</li></ul>
2. Conception et mise en œuvre de programmes, en coopération avec des institutions partenaires, notamment des offices de propriété intellectuelle qui répondent aux besoins de la formation professionnelle, compte tenu des politiques nationales et régionales de développement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de partenariats conclus en matière d'enseignement professionnel.</li><li>• Retour d'information de la part des institutions partenaires.</li></ul>

206. Le système de la propriété intellectuelle a besoin de fonctionnaires compétents en propriété intellectuelle pour fonctionner de façon efficace. Il s'ensuit un besoin de formation au droit de la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et aux pratiques recommandées dans le traitement des demandes et la prestation de services aux clients. L'académie continuera à aider les États membres à mettre en œuvre leurs ressources humaines en formant leurs fonctionnaires, l'accent étant principalement mis sur les besoins des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché.

207. Une plus grande importance sera accordée à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument du développement économique, la formation dispensée visant à accroître les compétences des utilisateurs et des bénéficiaires du système, notamment des représentants des institutions de recherche-développement et des associations professionnelles.

208. L'académie consultera régulièrement les institutions partenaires afin d'améliorer le contenu et l'organisation des cours de formation et de les adapter aux besoins précis des groupes cibles.

209. La formation des cadres sera davantage liée au programme de formation à distance de façon à accroître le contenu de l'enseignement dispensé aux participants et à améliorer le rapport coût-efficacité (voir le sous-programme 10.1).

### Activités

- Organiser un séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur la propriété industrielle et un séminaire sur le droit d'auteur et les droits connexes, suivis chacun d'une formation pratique, en coopération avec les autorités nationales et régionales ou des institutions connexes;
- organiser des cours de formation avancée sur divers aspects de la propriété intellectuelle y compris les aspects juridiques, administratifs et économiques, la rédaction des revendications, les procédures coordonnées de recherche et d'examen en matière de brevets, l'utilisation de la documentation et de l'information en matière de brevets, la gestion de la qualité dans la prestation de services en rapport avec les brevets, et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; et
- concevoir des programmes de formation des cadres et de formation de formateurs avec les États membres.

### SOUS-PROGRAMME 10.3

#### ÉLABORATION DES POLITIQUES, ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

**Objectif :** intégrer la notion de pluridisciplinarité dans la politique relative à la propriété intellectuelle et parvenir à une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle parmi les décideurs, les conseillers en politique, les diplomates, les enseignants et d'autres membres des secteurs public et universitaire.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement durable et renforcement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du nombre et de la diversité des participants des sessions générales de l'académie.</li></ul>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
de la capacité des décideurs à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement fondées sur la propriété intellectuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'information de la part des participants quant à l'utilité de l'information reçue sur la formulation de stratégies de développement fondées sur la propriété intellectuelle.</li> </ul>
2. Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en politique pertinents à formuler des politiques adaptées et efficaces pour la protection, l'administration et l'application des droits de propriété intellectuelle.	Retour d'information de la part des participants quant à l'utilité de l'information reçue sur la formulation des politiques touchant à la propriété intellectuelle sur le plan de l'administration et de l'application des droits de propriété intellectuelle.
3. Mise à la disposition des établissements enseignant la propriété intellectuelle de matériel didactique et de programmes d'enseignement.	Quantité de matériel didactique et nombre de programmes d'enseignement mis à disposition.
4. Coopération effective avec des établissements d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Nombre d'accords conclus et de programmes communs lancés et mis en œuvre. Retour d'information sur l'efficacité de ces programmes.
5. Accroissement de la recherche sur la propriété intellectuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité des programmes de recherche menés en particulier dans les pays en développement.</li> <li>• Nombre et qualité des travaux de recherche publiés et revus par l'académie.</li> </ul>

210. Ce sous-programme prend en compte la place grandissante occupée par la propriété intellectuelle en tant que domaine digne d'intérêt pour des secteurs cruciaux tels que la santé, l'environnement, l'alimentation, le commerce, les savoirs traditionnels et la culture. Au fur et à mesure que la propriété intellectuelle gagne en importance en tant qu'instrument de développement économique et dans les négociations bilatérales et multilatérales, les décideurs ont besoin d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine. En outre, les connaissances et les compétences acquises par les décideurs dans différents domaines peuvent contribuer à la formation, à la recherche et à l'établissement des modèles concrets de développement dans le domaine de la propriété intellectuelle. C'est pourquoi l'académie continuera à organiser des sessions générales à l'intention de hauts fonctionnaires nationaux occupant des postes clés qui sont chargés des orientations de la propriété intellectuelle. Ces sessions favoriseront la discussion, la consultation et l'échange de vues et de données d'expérience en matière de propriété intellectuelle et développeront la capacité des participants à utiliser le système de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement économique, social, culturel et technologique. L'académie élaborera le matériel didactique correspondant.

211. Des sessions spéciales de l'académie seront organisées sur des questions actuelles dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits connexes. Ces questions resteront au centre des discussions et des débats entre les décideurs, les conseillers en politique et autres hauts responsables, car elles influent souvent sur la formulation des normes et des critères de protection et d'administration des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et international. Ces sessions continueront d'être organisées à l'intention de groupes cibles particuliers tels que diplomates, dirigeants, enseignants, juges, douaniers et autres fonctionnaires travaillant dans divers secteurs d'activité relatifs à l'administration et au respect de la propriété intellectuelle.

212. Les nouvelles sessions de l'académie seront destinées aux dirigeants d'institutions de recherche-développement et d'ONG afin de les informer sur la commercialisation de la propriété intellectuelle, la concession de licences dans le domaine technologique et sur d'autres transactions relatives à la propriété intellectuelle.

213. Les sessions générales et spéciales de l'académie devraient contribuer à mieux faire comprendre le rôle des droits de propriété intellectuelle dans la coopération et le développement aux niveaux national et international. Elles devraient aussi renforcer la capacité des décideurs, des conseillers en politique, des dirigeants et autres hauts responsables à formuler et à mettre en œuvre les politiques nécessaires en matière de développement, de gestion, de législation, d'administration et de sanction des droits de propriété intellectuelle.

214. L'académie organisera des cours et des programmes intensifs, seule et en coopération avec d'autres établissements d'enseignement de haut niveau. Étant donné le rythme rapide des changements intervenus dans le domaine de la propriété intellectuelle, les cours et les programmes d'enseignement devraient être conçus et adaptés de façon à être compatibles avec son stade actuel de développement dans divers États membres. L'académie y parviendra en coopérant avec des universités qui se consacrent à la formation, à l'enseignement et à la recherche en propriété intellectuelle et dans des domaines connexes.

215. L'académie améliorera ses programmes en élargissant la liste de ses conférenciers de façon à y inclure des professeurs et des experts de renom spécialistes de la propriété intellectuelle et originaires de différentes parties du monde. Elle s'efforcera également d'obtenir des autorités compétentes l'autorisation de décerner des diplômes et des grades de niveau universitaire. Elle coopérera avec l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) dans ces activités.

216. L'académie organisera les cours d'été, qui constituent pour les étudiants diplômés et les jeunes cadres une introduction aux bases de la propriété intellectuelle.

## **Activités**

- Organiser des sessions générales de l'académie traitant de la formulation et de la mise en œuvre des politiques (dans la mesure du possible, les sessions régionales et interrégionales se tiendront hors de Genève);
- organiser des sessions spéciales de l'académie sur des sujet précis à l'intention de divers groupes cibles;
- élaborer et mettre en place un programme d'enseignement portant sur des études interdisciplinaires de propriété intellectuelle à l'intention des décideurs;
- organiser un séminaire interdisciplinaire sur les questions de propriété intellectuelle destiné à un large éventail de participants des secteurs public et universitaire portant sur le développement et la gestion de la propriété intellectuelle;
- élaborer du matériel didactique et des programmes d'enseignement sur la propriété intellectuelle à l'intention d'établissements d'enseignement;
- coopérer avec l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) dans certains secteurs d'activité;
- faire en sorte d'être autorisée à décerner des diplômes par les autorités compétentes; et
- organiser le programme de cours d'été de l'OMPI.

## **Présentation des ressources par objet de dépense**

217. Le montant total des ressources s'élève à 15 298 000 francs suisses, compte tenu d'une augmentation de programme de 242 000 francs suisses (1,6%) par rapport au montant correspondant de l'exercice biennal 2002-2003.

218. En ce qui concerne les ressources en personnel, un montant de 5 991 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 331 000 francs suisses (5,5%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 5 063 000 francs suisses au titre des dépenses liées à des postes, compte tenu de la suppression d'un poste, et
- ii) 928 000 francs suisses pour des agents temporaires.

219. En ce qui concerne les voyages et les bourses, un montant de 6 518 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 400 000 francs suisses (6,6%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 432 000 francs suisses pour 80 missions effectuées par des fonctionnaires,

- ii) 1 819 000 francs suisses affectés à des voyages réalisés par des tiers participant à des séminaires, à des ateliers et à d'autres cours et activités de l'académie, et
- iii) 4 267 000 francs suisses pour le financement de bourses.

220. En ce qui concerne les services contractuels, un montant de 2 324 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 144 000 francs suisses (6,6%). Ces ressources sont ainsi réparties:

- i) 336 000 francs suisses pour les conférences, afin de couvrir notamment les dépenses d'interprétation pour les séminaires, les ateliers et les réunions de l'académie,
- ii) 1 502 000 francs suisses pour les services de consultants,
- iii) 224 000 francs suisses pour les publications, afin de couvrir les dépenses d'impression des documents de l'académie et
- iv) 262 000 francs suisses pour les autres dépenses au titre des services contractuels, afin de couvrir le coût des traductions et l'élaboration des projets.

221. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un montant de 94 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 5 000 francs suisses (5,6%), pour couvrir notamment le coût des communications.

222. En ce qui concerne le matériel et les fournitures, un montant de 371 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 24 000 francs suisses (7%) au titre des fournitures.

**Tableau 9.10 Programme principal 10: budget détaillé pour 2004-2005**

**A. Variation budgétaire par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)**

	Budget 2002-2003 révisé A	Variation budgétaire						Budget 2004-2005 proposé E=A+D
		Programme		Coûts		Total		
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	
<b>I. Par sous-programme</b>								
10.1 Enseignement à distance	5 386	(400)	(7,4)	256	4,8	(144)	(2,7)	5 242
10.2 Formation des cadres	4 532	936	20,7	--	--	936	20,7	5 468
10.3 Élaboration des politiques, enseignement et recherche	4 770	(294)	(6,2)	112	2,3	(182)	(3,8)	4 588
<b>TOTAL</b>	<b>14,688</b>	<b>242</b>	<b>1,6</b>	<b>368</b>	<b>2,5</b>	<b>610</b>	<b>4,2</b>	<b>15,298</b>
<b>II. Par objet de dépense</b>								
Dépenses de personnel	6 013	(331)	(5,5)	309	5,1	(22)	(0,4)	5 991
Voyages et bourses	6 075	400	6,6	43	0,7	443	7,3	6 518
Services contractuels	2 166	144	6,6	14	0,6	158	7,3	2 324
Dépenses de fonctionnement	89	5	5,6	--	--	5	5,6	94
Matériel et fournitures	345	24	7,0	2	0,6	26	7,5	371
<b>TOTAL</b>	<b>14 688</b>	<b>242</b>	<b>1,6</b>	<b>368</b>	<b>2,5</b>	<b>610</b>	<b>4,2</b>	<b>15 298</b>

**B. Variation du nombre de postes par catégorie**

Catégorie de postes	Budget 2002-2003 révisé A	Variation du nombre de postes B-A	Budget 2004-2005 proposé B
Directeurs	1	--	1
Administrateurs	8	(1)	7
Service généraux	8	--	8
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>(1)</b>	<b>16</b>

**C. Allocations budgétaires par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)**

Objet de dépense	Sous-programme			Total
	1 ED	2 FC	3 EPER	
<b>Dépenses de personnel</b>				
Postes	3 624	771	668	5 063
Agents temporaires	278	345	305	928
<b>Voyages et bourses</b>				
Missions de fonctionnaires	102	130	200	432
Voyages de tiers	119	300	1 400	1 819
Bourses	--	2 867	1 400	4 267
<b>Services contractuels</b>				
Conférences	--	155	181	336
Consultants	290	900	312	1 502
Publications	204	--	20	224
Autres	200	--	62	262
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Communications et autres	74	--	20	94
<b>Matériel et fournitures</b>				
Fournitures	351	--	20	371
<b>TOTAL</b>	<b>5 242</b>	<b>5 468</b>	<b>4 588</b>	<b>15 298</b>

**D. Fonds fiduciaires par objet de dépense** (*en milliers de francs suisses*)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Sous-programme</i>		<i>Total</i>
	<i>1</i> <i>ED</i>	<i>3</i> <i>EPER</i>	
Voyages et bourses	300	--	300
Services contractuels	450	250	700
<b>TOTAL</b>	<b>750</b>	<b>250</b>	<b>1 000</b>